

Le G E M R C N ... Vos obligations

Afin de lutter contre l'obésité infantile et promouvoir une alimentation saine et équilibrée dès le plus jeune âge, Valérie BOYER propose un amendement au projet de loi " Hôpital, Santé, Patients, Territoire " visant à accroître la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.

Adopté en commission des affaires sociales, il a pour objectif de placer les prescriptions d'équilibre nutritionnel de la restauration scolaire au même niveau que les obligations relatives à la sécurité sanitaire.

A ce jour, seule une circulaire interministérielle du 25 juin 2001 fixe la composition des repas servis en restauration scolaire. Hors une étude de l'AFSSA menée en 2005-2006 auprès d'un échantillon national représentatif d'établissements du second degré, considère qu'elle est insuffisamment connue et appliquée par les professionnels de la restauration scolaire.

Comme le réclament l'UFC « Que Choisir » ou les fédérations de parents d'élèves, il apparaît urgent de légiférer sur la restauration scolaire afin de rendre obligatoire des textes plus contraignants que la circulaire du 25 juin 2001 et d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants.

Les recommandations GERM CN relatives aux fréquences et aux grammages des plats servis dans les cantines scolaires peuvent offrir des améliorations tangibles de la qualité des repas. **L'amendement fait référence à un décret qui rendra obligatoire les recommandations GERM CN.** Il attribue également des compétences à plusieurs corps de contrôle pour veiller à l'application de cette réglementation.

Le dispositif proposé concerne les élèves, de l'école maternelle au lycée, que ce soit dans le secteur public ou privé. Il s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'obésité infantile parce que l'école constitue un levier d'action important, compte tenu du rôle essentiel de la restauration scolaire dans l'éducation alimentaire des enfants et l'apprentissage des bonnes habitudes alimentaires. Il possède l'avantage de s'adresser à de nombreux enfants et notamment ceux issus de milieux défavorisés, dont on sait qu'ils sont les plus touchés par l'obésité.

Pour mémoire, six millions d'enfants fréquentent les cantines, de la maternelle au lycée et, depuis la fin des années 1990, la fréquentation augmente. Environ 60 % des enfants de 3 à 17 ans y prennent au moins trois repas par semaine. Comparés aux 21 repas pris dans la semaine, cela peut paraître peu. Toutefois, la restauration scolaire peut – et doit – jouer un rôle important dans l'éducation nutritionnelle des enfants.

Source : Site de Valérie Boyer (député UMP)